

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 02 MAI 2022**

Sur convocation du 25 avril 2022, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance extraordinaire le 02 mai 2022, sous la présidence de Monsieur TRAVERSE Frédéric Maire qui ouvre la séance à 18h30.

Présents :

Frédéric TRAVERSE, Brigitte JALES, Eric GAUTHIER, Valérie ESCALIER, Anne ABERER, Philippe GORLIER, Garance FIZELIER, Jean-Claude DELIBIE, Sandrine PLAZA, Arnaud LASSERRE, Philippe GALODÉ, Olivier DELASSUS

Absents avec procuration :

Procuration de M CHAZARAIN Daniel à M GALODE Philippe  
Procuration de M MATHIEU Serge à MME ESCALIER Valérie  
Procuration de MME LEVERRIER Laure à MME ABERER Anne

Secrétaire de séance : M LASSERRE Arnaud

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance et suit l'ordre du jour.

1- Approbation du procès-verbal du conseil du 13 avril 2022

**Vote : approuvé à l'unanimité**

2- Délégations du Conseil Municipal au Maire (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Néant**

3- Emprunt et prêt relais – investissements nouvelles conditions :

Le conseil municipal a délibéré le 13 avril dernier pour autoriser Monsieur le Maire à souscrire auprès de l'agence France Locale un emprunt de 75 000€ et un prêt relais de 151 000€ afin de réaliser divers investissements. Cependant, les offres de prêt ont été mises à jour compte tenu d'une forte augmentation des taux en zone euro ces derniers mois et du seuil légal de l'usure en vigueur au 2<sup>nd</sup> trimestre 2022.

De ce fait, les nouvelles conditions pour souscrire un prêt de 75 000€ ainsi qu'un prêt relais de 151 000€ sont les suivantes :

**Article 1 : Principales caractéristiques du prêt**

Montant du contrat de prêt : 75 000 EUR (soixante-quinze mille euros).

Date du déblocage des fonds : 20 mai 2022

Durée totale : 10 ans

Taux : 1.76%

Mode d'amortissement : échéances constantes annuelles

Base de calcul : Base 30/360

**AFFICHÉ LE**

05 MAI 2022

Commission d'engagement : Néant

Frais de dossier : Néant

**Vote : Approuvé à l'unanimité**

**Article 2 : Principales caractéristiques du prêt relais dans l'attente du versement des subventions sollicitées**

Montant du contrat de prêt relais : 151 000 EUR (cent cinquante-et-un mille euros).

Date du déblocage des fonds : 20 mai 2022

Durée totale : 3 ans

Taux : 1.49%

Mode d'amortissement : in fine avec paiement trimestriel des intérêts

Base de calcul : Base exact/360

Commission d'engagement : Néant

Frais de dossier : Néant

Indemnité de remboursement : Néant

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la souscription de ces deux prêts.

**Vote : Approuvé à l'unanimité**

4- Suppressions et création de postes – modification du tableau des effectifs :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 20 décembre 2021, plusieurs postes avaient été ouverts en vue du recrutement d'un agent d'accueil et de secrétariat à la mairie de Vitrac. Ce recrutement a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril 2022, sur le grade d'adjoint administratif, à temps non complet à hauteur de 30h.

Il convient donc de supprimer les autres postes, à savoir :

- 1 poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à hauteur de 30h hebdomadaires,
- 1 poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à hauteur de 30h hebdomadaires,
- 1 poste de rédacteur à hauteur de 30h hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à hauteur de 30h hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à hauteur de 30h hebdomadaires.

A compter du 3 mai 2022, le tableau des effectifs sera donc le suivant :

Grade	Statut	Cat.	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Quotité	Fonctions
<b>Filière administrative</b>						
Attaché	Titulaire	A	1	1	35h	Secrétaire de Mairie
Rédacteur principal classe 1 <sup>è</sup>	Titulaire	B	1	1	35h	Secrétaire de Mairie
Adjoint administratif	Contrac	C	1	1	30h	Agent d'accueil et secrétariat
<b>S-TOTAL 1</b>			<b>3</b>	<b>3</b>		
<b>Filière technique</b>						
Adjoint technique principal classe 2 <sup>e</sup>	Titulaire	C	2	2	35h	Agent d'entretien des espaces verts, réseaux et des bâtiments

Adjoint technique	Contrac	C	1	1	35h	Agent d'entretien des espaces verts, réseaux et des bâtiments
Adjoint technique	Titulaire	C	1	1	32h	Agent de restauration
Adjoint technique	Contrac	C	1	1	15h	Agent d'entretien des locaux
<b>S-TOTAL 2</b>			<b>5</b>	<b>5</b>		
<b>Filière médico-sociale</b>						
ATSEM principale classe 1 <sup>e</sup>	Titulaire	C	1	1	35h	ATSEM
<b>S-TOTAL 3</b>			<b>1</b>	<b>1</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>9</b>	<b>9</b>		

De plus, l'agent sur le poste de secrétaire de mairie, ayant pour grade celui d'attaché, part à la retraite au 1<sup>er</sup> juillet 2022. Il convient donc de supprimer ce poste, sur le grade d'attaché, à compter de cette date.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, le tableau des effectifs sera donc le suivant :

Grade	Statut	Cat.	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Quotité	Fonctions
<b>Filière administrative</b>						
Rédacteur principal classe 1 <sup>è</sup>	Titulaire	B	1	1	35h	Secrétaire de Mairie
Adjoint administratif	Contrac	C	1	1	30h	Agent d'accueil et secrétariat
<b>S-TOTAL 1</b>			<b>2</b>	<b>2</b>		
<b>Filière technique</b>						
Adjoint technique principal classe 2 <sup>e</sup>	Titulaire	C	2	2	35h	Agent d'entretien des espaces verts, réseaux et des bâtiments
Adjoint technique	Contrac	C	1	1	35h	Agent d'entretien des espaces verts, réseaux et des bâtiments
Adjoint technique	Titulaire	C	1	1	32h	Agent de restauration
Adjoint technique	Contrac	C	1	1	15h	Agent d'entretien des locaux
<b>S-TOTAL 2</b>			<b>5</b>	<b>5</b>		
<b>Filière médico-sociale</b>						
ATSEM	Titulaire	C	1	1	35h	ATSEM

principale classe 1 <sup>è</sup>						
<b>S-TOTAL 3</b>			<b>1</b>	<b>1</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>8</b>	<b>8</b>		

Enfin, M. le Maire propose l'avancement de grade du chef d'équipe des services techniques, du grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à celui d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

M. le Maire propose de supprimer le poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour ouvrir un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 le tableau des effectifs sera donc le suivant :

Grade	Statut	Cat.	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Quotité	Fonctions
<b>Filière administrative</b>						
Rédacteur principal classe 1 <sup>è</sup>	Titulaire	B	1	1	35h	Secrétaire de Mairie
Adjoint administratif	Contrac	C	1	1	30h	Agent d'accueil et secrétariat
<b>S-TOTAL 1</b>			<b>2</b>	<b>2</b>		
<b>Filière technique</b>						
Adjoint technique principal classe 1 <sup>ère</sup>	Titulaire	C	1	1	35h	Agent d'entretien des espaces verts, réseaux et des bâtiments
Adjoint technique principal classe 2 <sup>ème</sup>	Titulaire	C	1	1	35h	Agent d'entretien des espaces verts, réseaux et des bâtiments
Adjoint technique	Contrac	C	1	1	35h	Agent d'entretien des espaces verts, réseaux et des bâtiments
Adjoint technique	Titulaire	C	1	1	32h	Agent de restauration
Adjoint technique	Contrac	C	1	1	15h	Agent d'entretien des locaux
<b>S-TOTAL 2</b>			<b>5</b>	<b>5</b>		
<b>Filière médico-sociale</b>						
ATSEM principale classe 1 <sup>e</sup>	Titulaire	C	1	1	35h	ATSEM
<b>S-TOTAL 3</b>			<b>1</b>	<b>1</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>8</b>	<b>8</b>		

**Vote : Approuvé à l'unanimité**

5- Présentation des CA 2021 budget principal et budgets annexes de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir (CCSPBN), des comptes de gestion budget principal et budgets annexes de la CCSPN, et du rapport d'activités 2021 de la CCSPN :

Le conseil communautaire, lors des séances du 14 mars et 11 avril dernier, a délibéré sur les comptes administratifs 2021 et le rapport d'activités 2021 de la CCSPN. L'article L5211-39 du CGCT indique que les maires de chaque commune doivent communiquer à leur conseil municipal, avant le 30 septembre de l'année en cours, les activités de l'EPCI accompagnées du compte administratif.

Vous pouvez prendre connaissance desdits documents en tapant : <https://drive.google.com/drive/folders/1mM-3ODw3pHQzDknLEZrDd7VCD7g2EaN?usp=sharing>

**Vote : Approuvé à l'unanimité**

6- Questions diverses

- Déclaration Préalable concernant le salon de coiffure : M GAUTHIER Eric a fait le point sur ce dossier. Il doit recontacter le service instructeur.
- Informations concernant le poste d'ophtalmo : M GALODE Philippe fait le point sur la situation.
- Dossier sur les ventes de terrains SNC ROCHE BOIS : M GALODE Philippe fait le point sur l'avancement.
- Soirée LEM : MME FIZELIER Garance évoque les éléments à prendre en compte lors de la réunion « soirée LEM » qui aura lieu le mardi 3 mai 2022.
- Jury d'assises 2023 : 1<sup>ère</sup> étape pour la composition des jurés d'assises. Le tirage au sort des 21 jurés a été effectué pour la commune de Vitrac. Les électeurs concernés recevront par la suite, une lettre d'information.

La séance est levée à : 20 heures

Le Maire,  
Frédéric TRAVERSE



5

**AFFICHÉ LE**

**05 MAI 2022**